



28 d, Rue de la Rotonde -25000 Besançon

Contact : 03 81 50 60 07

www.chaprais.fr

Monsieur le Préfet de Région,
Préfet du Doubs
Rue Charles Nodier
25000 BESANCON

Besançon le 07 Mars 2010

**Objet : Les nuisances sonores,
Réf. Arrêté 1904-01841
Du 19 avril 2009**

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur le point suivant :

L'arrêté cité en référence concernant les nuisances sonores évoque les travaux bruyants de chantiers publics ou privés et en limite les horaires. Mais il n'évoque pas le problème des concasseurs installés sur ces chantiers, au milieu des habitations, afin de traiter sur place les roches extraites.

C'est ainsi que l'été dernier les riverains de la rue du Balcon à Besançon ont non seulement dû supporter les nuisances sonores provoquées par le brise roche et le concasseur, mais aussi des nuages de poussières.

Le phénomène vient de se répéter, toujours à Besançon, rue Paul Bert sur un chantier de construction, avec les mêmes effets.

C'est pourquoi, nous vous demandons de revoir cet arrêté et tout d'abord d'en limiter les horaires qui permettent aux chantiers de fonctionner tous les jours de la semaine de 7 heures à 20 heures avec l'interruption d'une heure seulement à la mi-journée. Ce qui représente des amplitudes hebdomadaires de 72 heures !

Il pourrait être ajouté l'interdiction du concassage sur place lorsque des habitations occupées sont proches.

Il en va de la tranquillité et de la santé des riverains.

Nous vous remercions, Monsieur le Préfet, de bien vouloir prendre en compte ces remarques, et vous prions d'agréer, l'expression de notre haute considération.

Le président,

